

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/11/2018

Dossier complet le :

05/11/2018

N° d'enregistrement :

2018-0234

1. Intitulé du projet

CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT RUE ROSTAND

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE AUCHY-LES-MINES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

JOELLE FONTAINE MAIRE

RCS / SIRET

2 1 6 2 0 0 5 1 9 0 0 0 1 7

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a	Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain objet du présent projet est situé rue ROSTAND en plein centre de la ville d'Auchy-les-Mines. Il s'agit d'une rue existante qui relie la route départementale rue Ignace Humblot (RD 163) et la route communale "rue du bois". La rue Rostand compte actuellement 35 places de stationnement.

La ville d'Auchy-les-mines souhaite offrir plus de stationnements aux usagers des multiples commerces (12), de la bibliothèque et des deux écoles situés à proximité immédiate du site et en plein cœur du centre ville.

Aucune habitation n'est présente sur l'emprise du projet . Par ailleurs la rue Rostand ne dessert aucun terrain habité.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet a pour objectif de permettre aux usagers des équipements du centre bourg de pouvoir stationner plus facilement qu'aujourd'hui. Les commerces de proximité situés sur l'axe principal du centre bourg (Rue Humblot) souffrent du manque de stationnement. Phénomène qui contribue largement à des incivilités répétées liées à du stationnement abusif qui d'une part pénalise les riverains (sortie de garage obstruées fréquemment) et qui d'autre part engorge l'axe principal à cause de stationnement en double-file.

La présence de deux écoles primaires (accueillant au total 334 élèves) amplifie ce phénomène aux heures d'entrées et de sorties de classes.

Il est donc envisagé de créer 56 places supplémentaires pour porter la capacité totale de stationnement à 91 unités. (dont 2 places PMR)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- o Décapage des espaces verts et des enrobés existants
- o Réalisation du réseau d'éclairage public (tranchées => pose du réseau => réalisation des massifs => mise en place des candélabres => câblage)
- o Réalisation des voiries/stationnements/piétonniers/parvis (borduration, chaussées, ...)
- o Réalisation des espaces verts + plantations + finitions

Les eaux pluviales de ruissellement seront recueillies via des bouches d'égout puis injectées dans un bassin de stockage situés sous les stationnements drainants afin de tamponner les eaux pluviales avant rejet limité via un poste de relèvement dans le réseau unitaire existant situé rue du bois.

Les eaux pluviales de ruissellement provenant des piétonniers seront recueillies par des noues paysagères et infiltrées in-situ.

L'ensemble de la rue Rostand sera entièrement éclairé suivant les normes en vigueur et notamment PMR. Concernant le bilan éclairage la puissance est de 1008 watts. Le matériel répond à l'ensemble de la réglementation de 20 lux moyen.

Un volet paysager est également intégré par le biais de plantations d'arbres tiges et de l'engazonnement. La clôture existante entre les parcelles adjacentes et la rue Rostand sera conservée afin de marquer une limite "physique"

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de création d'une aire de stationnement sera soumis à un permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Dimension sur plan en pièce jointe (unité des cotations : mètre) • Superficie : 3765 m2. • Stationnements pour VL en pavage drainant (2,50 m x 5,00 m) (56 places) • Stationnements PMR pour VL en enrobés (3,30 m x 5,00 m) (2 places)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles n°140 et 543 Rue Rostand
62138 AUCHY LES MINES

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune d'Auchy les Mines ne fait pas partie de la liste des communes concernées par l'arrêté préfectoral du 26 février 2016 portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports routiers et ferroviaire.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Excavation avec réutilisation des déblais comportant un tri préalable vers des filières adaptées et agréées. L'essentiel des matières extraites seront végétales.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet nécessite l'usage de pavés drainants
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est situé sur un terrain aujourd'hui végétalisé sur lequel il n'y a aucune activité. Le piétonnier prévoit une noue plantée ainsi que des arbustes et massif susceptibles de diversifier et d'améliorer la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'espace vert existant sera supprimé. Néanmoins une noue plantée sera réalisée. De plus, conformément avec le PLUi les aires de stationnement découvertes seront plantées à raison d'un arbre de haute tige pour 4 places de parking. Les plantations seront uniformément réparties . Par ailleurs les emplacements de stationnement seront réalisés en pavés drainant joints gazon.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Oui rotation des usagers des 11 commerces, de la bibliothèque et des deux écoles . Le projet permet d'améliorer la fluidité de la circulation sur l'axe principal en supprimant le stationnement abusif.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Durant la phase chantier (d'excavation et mise en place des enrobés) Le chantier aura lieu en journée de 8h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Dans sa phase d'exploitation le projet n'ajoutera pas au bruit lié au trafic déjà existant.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	Au moment de la mise en place des enrobés uniquement
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Uniquement lors de la phase chantier notamment lors de l'excavation des déblais
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions lumineuses seront liées à l'éclairage urbain du parking
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, la collectivité estime qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Annexe 7 : plan de voirie	
Annexe 8 : plan de composition	

9. Engagement et signature

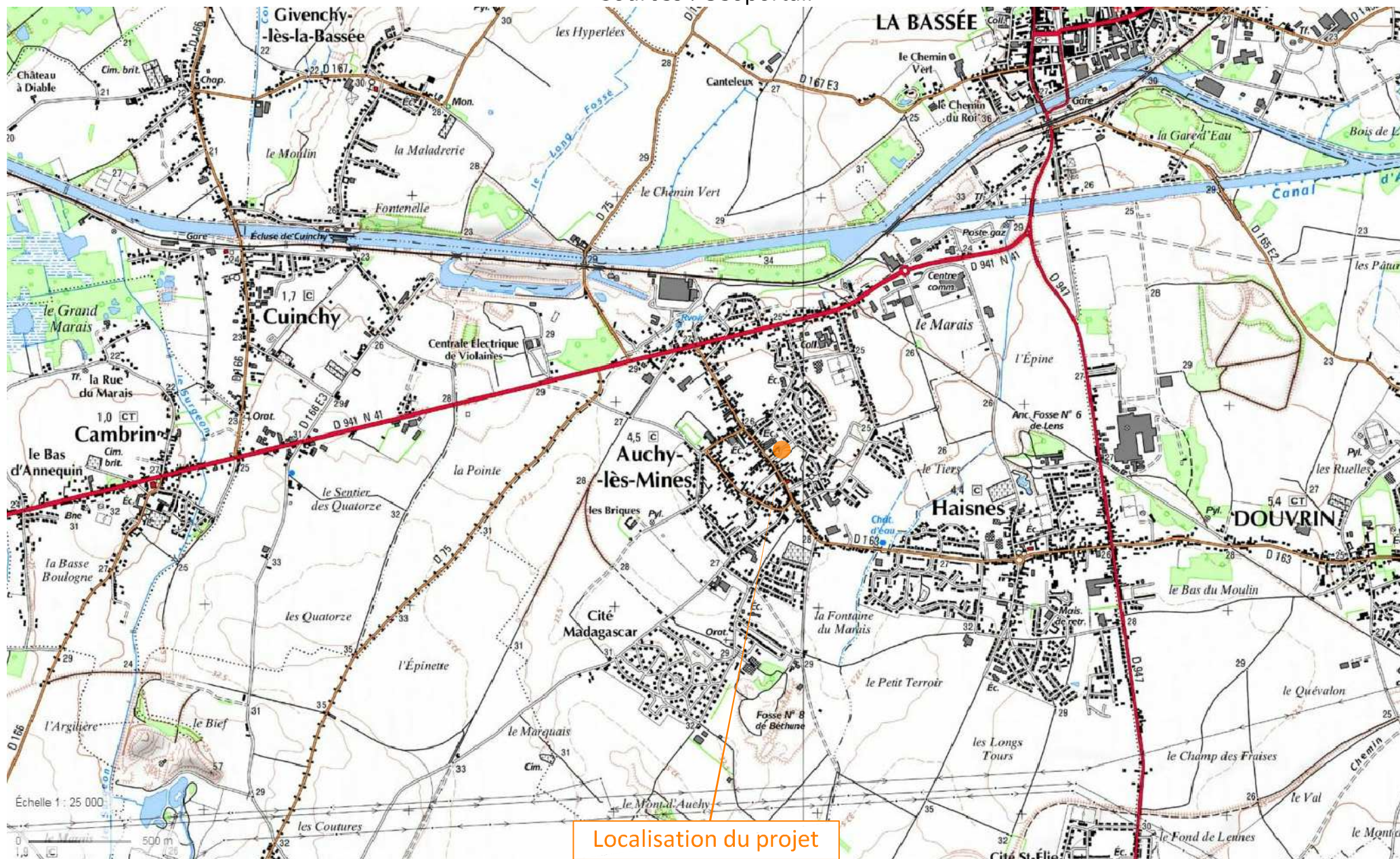
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **AUCHY-LES-MINES**

le, 19/10/2018

Signature

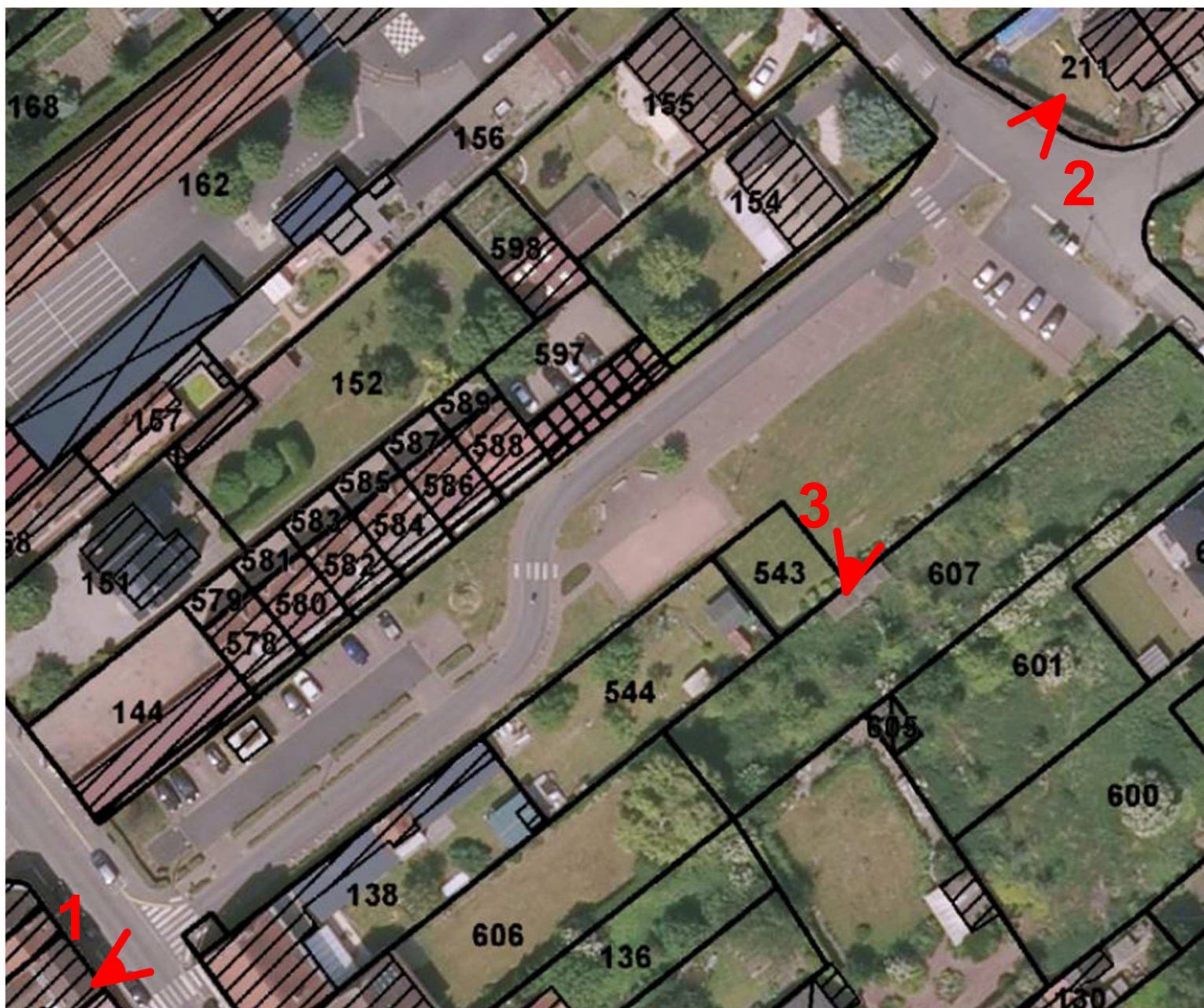
Saint





Aménagement de la rue Rostand

ENVIRONNEMENT LOINTAIN



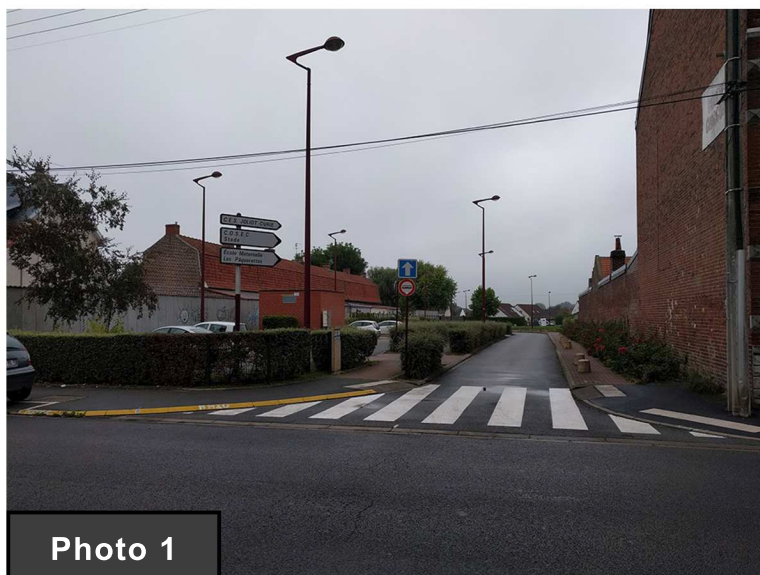


Photo 1

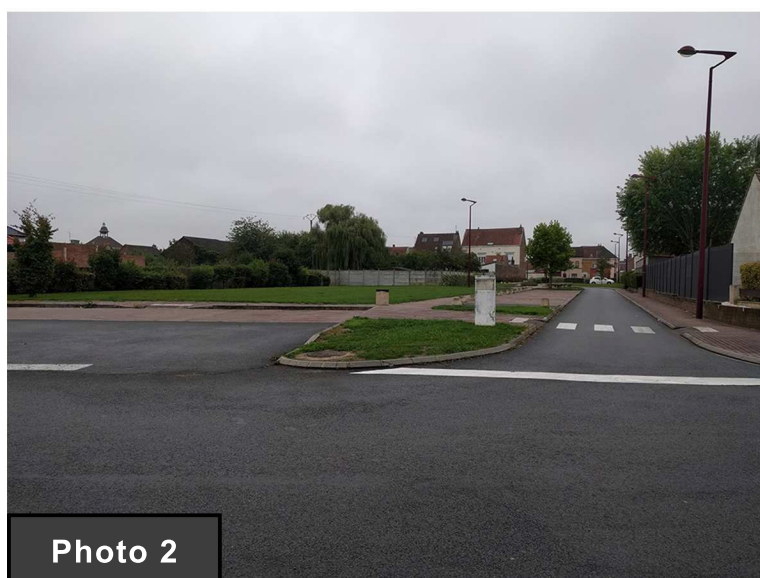


Photo 2

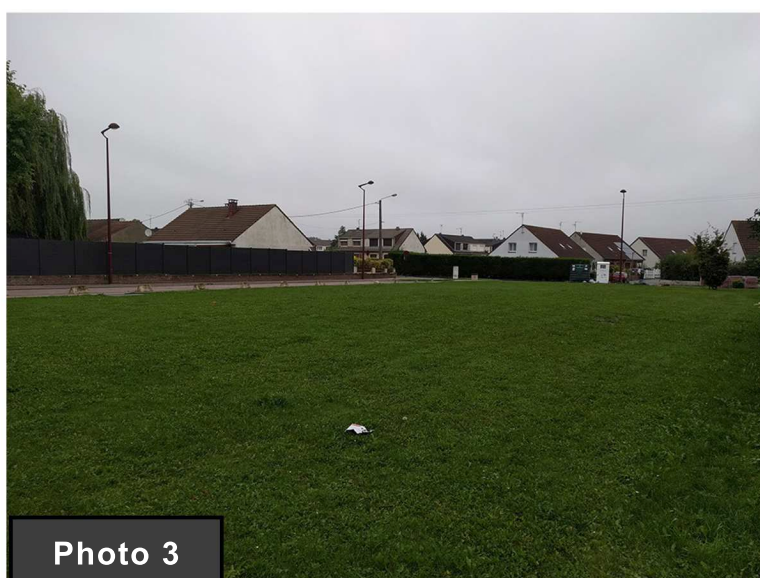


Photo 3

Aménagement de la rue Rostand

ENVIRONNEMENT PROCHE

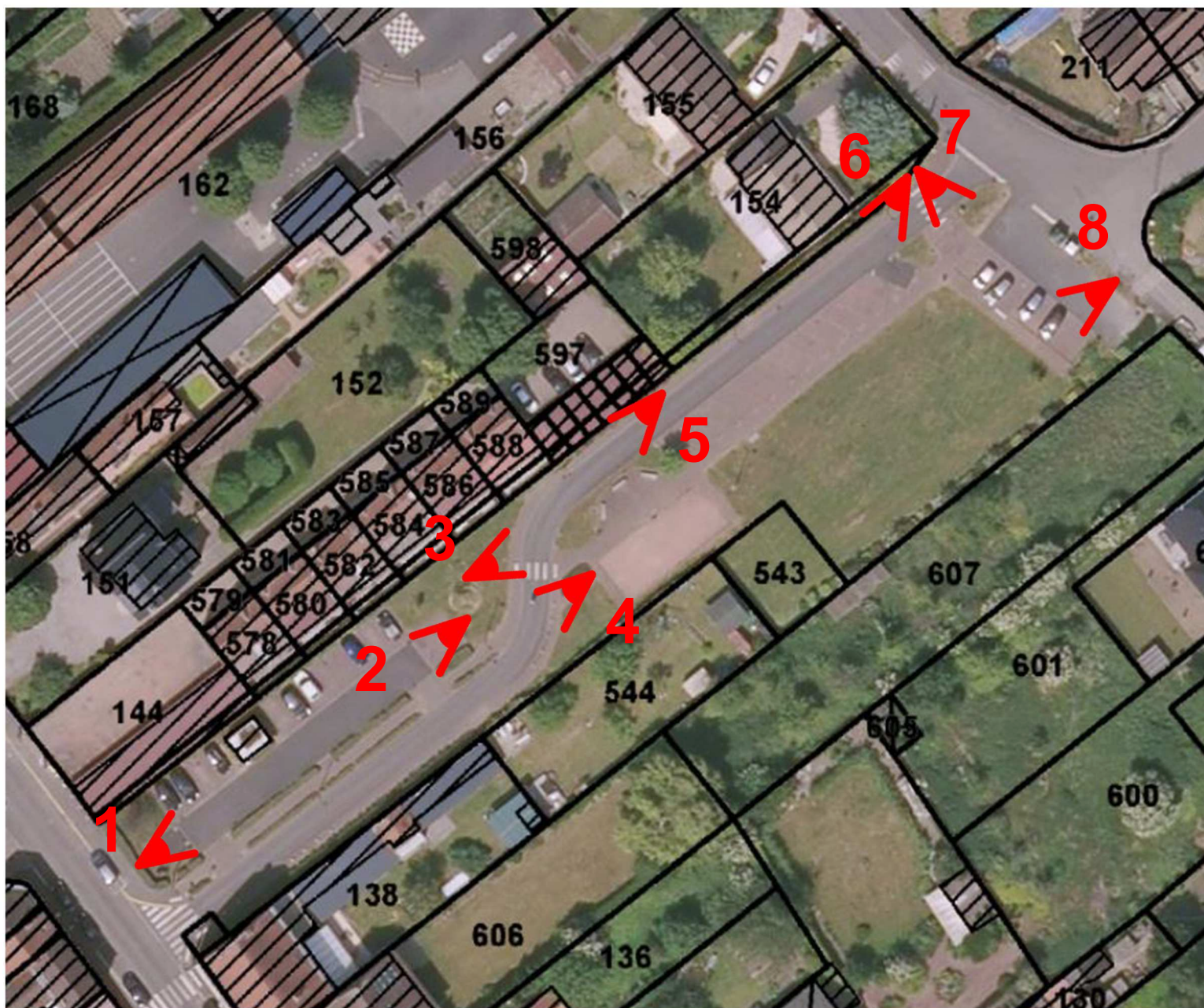




Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



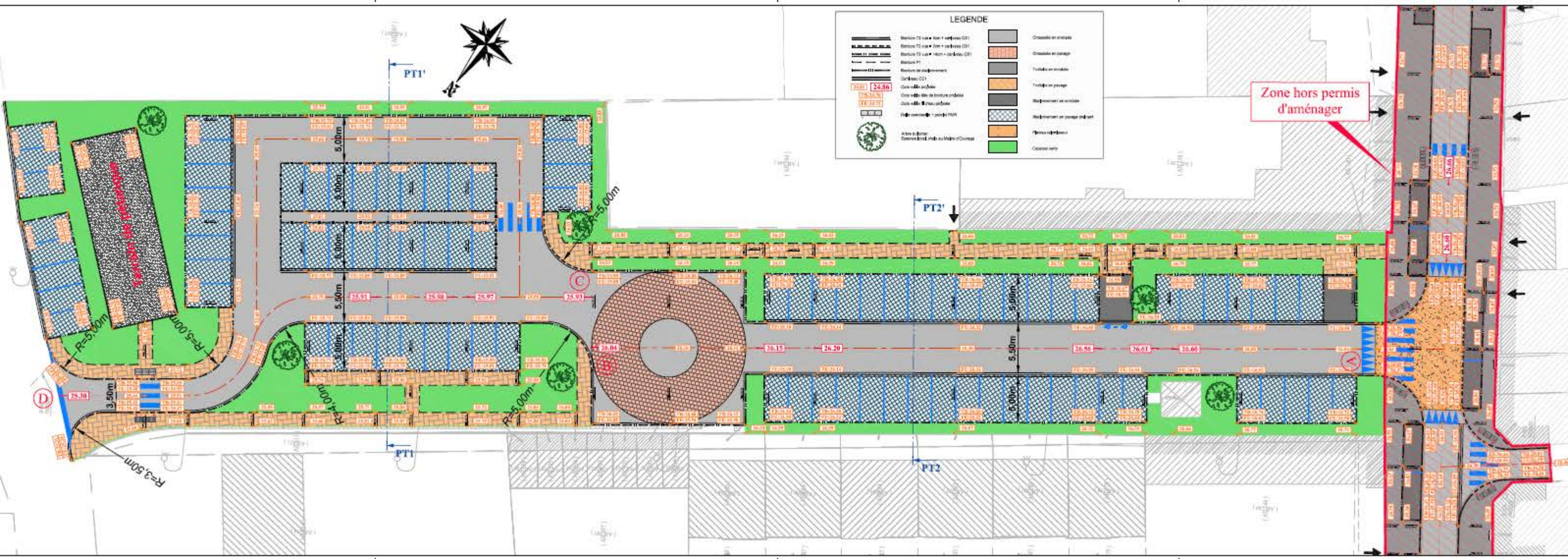
Photo 6

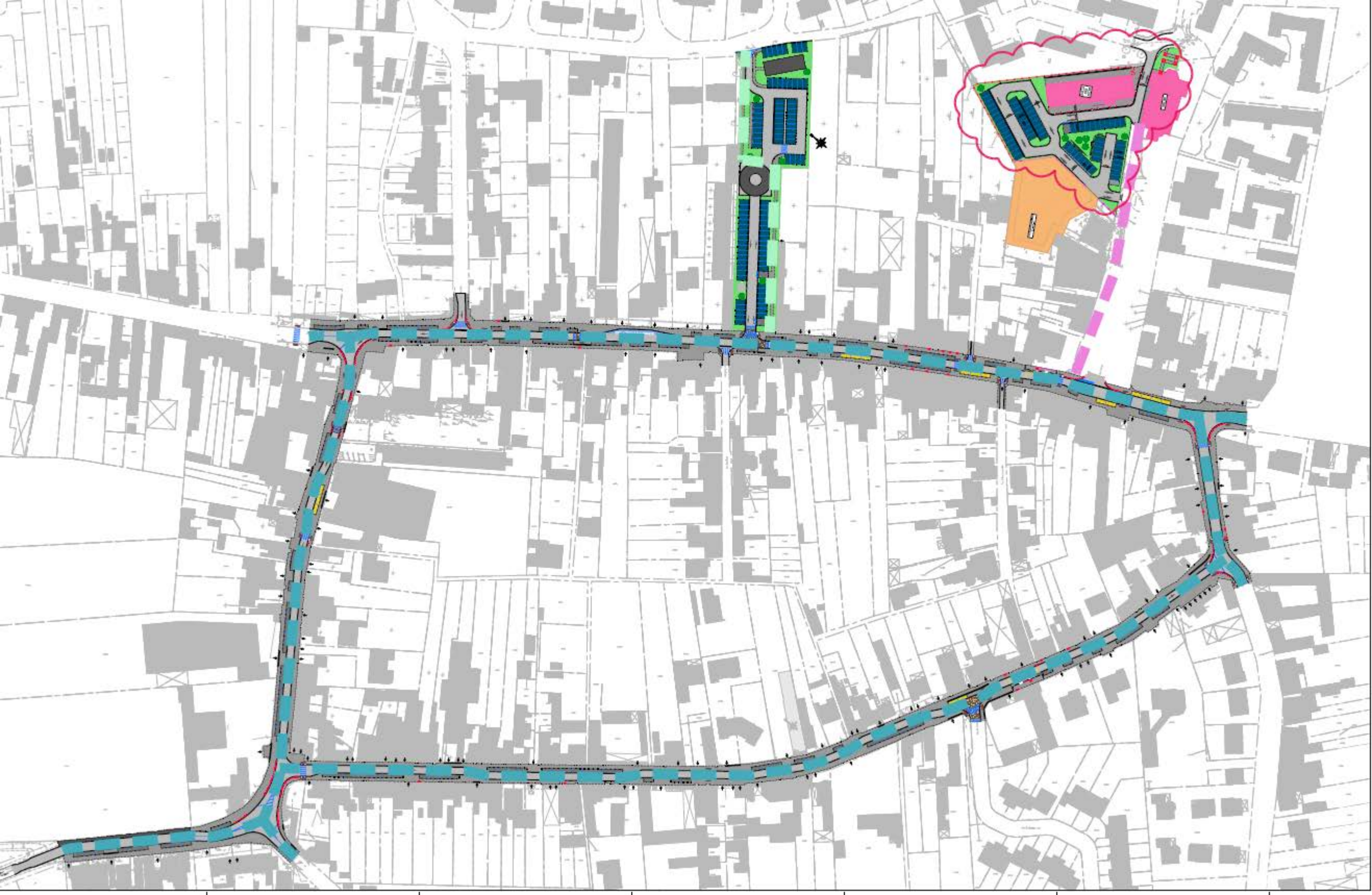


Photo 7



Photo 8

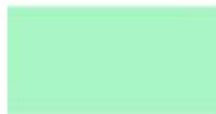
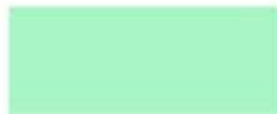
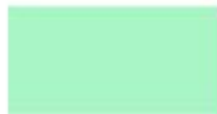




LEGENDE



Liaisons lentes via 2 trottoirs en enrobés (de part et d'autre de la voirie/stationnements)
Un trottoir sur les deux minimum respecte les normes d'accessibilités PMR
Localisation : rues Humblot, Grenier Beugnet, Gloriant et du Calvaire



Liaisons lentes via un piétonnier en pavage
Respecte les normes d'accessibilités PMR
Localisation : rue Rostand



Liaisons lentes via le(s) piétonnier(s) existant(s) de la Place Jean Jaurès



Zone d'Espaces Partagés (espace de rencontre véhicules, cycliste, piétons, ...)
Limité à une vitesse de circulation de 20 km/h
Localisation : Parking sur l'ancien presbytère et les parcelles adjacentes